



# PRÉFET DE L'ARIÈGE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

PRÉFECTURE

Direction de la coordination interministérielle  
et de l'appui territorial

Bureau de l'appui territorial

Affaire suivie par Sylviane Régalon

Tél : 05.61.02.10.14

courriel : [pref-environnement@ariefge.gouv.fr](mailto:pref-environnement@ariefge.gouv.fr)

Foix, le 22 novembre 2022

## Procès-verbal de la réunion sous format électronique du Conseil Départemental de l'Environnement et de Risques Sanitaires et Technologiques

Le CODERST s'est réuni sous format électronique.

L'ordre du jour était le suivant : Arrêté préfectoral relatif aux inventaires des frayères et zones d'alimentation ou de croissance de la faune piscicole au sens de l'article L. 432-3 du code de l'environnement.

Le quorum spécial, la moitié des membres au moins par collège, est atteint.

Les débats de cette consultation électronique ont été ouverts par courriel du secrétariat de la commission le mardi 15 novembre 2022 à 9h et clos par courriel le mardi 21 novembre 2022 à 12h.

### Ont participé à cette consultation :

Collège n°1 : M. Alain BUGE, ARS M. Jean-Yves AVALLET et Mme Cécile LIÈGE, DDT, Mme Marie-Hélène GUILBAUD, DCIAT.

Collège N°2 : M. Jean-Christophe CID, conseil départemental, Mme Joëlle Eychenne, conseillère départementale, M. Alain MARFAING, maire de Gestières et M. Norbert MELER, communauté d'agglomération Pays de Foix – Varilhes.

Collège n°3 : M. Julien PLAZA, FO Consommateurs, M. Laurent GARMENDIA, Fédération de pêche et de protection du milieu aquatique, M. Jean-Marc GOMEZ, CCI, M. Vincent LACAZE, ANA-CEN, M. Jean-Pierre JENN, APRA-Le Chabot, M. Éric MARTINEZ, SDIS.

Collège n°4 : Mme Brigitte BACH, architecte, M. Jean-Pierre ALZIEU, vétérinaire.

### **I - Observations recueillies**

**M. Vincent LACAZE, ANA-CEN** (courriel du 16/11/2022) souhaite apporter les informations complémentaires suivantes :

- Pour le Lez et deux de ces petits affluents : Les affluents présentent des populations viables et des habitats compatibles au développement de l'espèce. Pour le Lez, il serait nécessaire de vérifier s'il y a reproduction ou non et si le cours d'eau présente des zones possible de reproduction. Le Lez reste tout de même un carrefour d'échange entre ces deux petites populations, il paraît intéressant de l'inscrire à la cartographie comme représenté dans la carte en pj (Annexe 1)
- Pour le Garbet, les observations ne permettent pas de démontrer la présence d'une population établie, il faudrait pour cela le vérifier de nuit sur le terrain. Par précaution, il est important de conserver cette zone dans l'arrêté comme représenté dans la carte en pj (Annexe 1).
- Pour le Laucou, suite à l'observation d'un individu en 2019, un nouvel inventaire réalisé le 10 septembre 2020 a permis le comptage de 119 écrevisses de toute taille. Il semble donc que malgré des assèchements récurrents et durables dans le temps, une population se maintient. L'ANA-CEN vérifie si de nouvelles observations ont été effectuées sur ce site en 2021 et 2022 et maintient le fait que ce cours puisse être inscrit comme représenté dans la carte en PJ. (Annexe1)

- Pour le ruisseau des Fustes, pour plus de précision cartographique, les zones où ont été observées des écrevisses et particulièrement en période de repro sont ajoutées en orange.

**M. Jean-Pierre JENN, APRA – Le Chabot**, (courriel du 17/11/2022) observe que pour les cours d'eau frayères liste1, des cours d'eau semblent exclus sans raison évidente (certains affluents de l'Hers vif, Douctouyre...affluents du Crieu partie amont, l'Estrique...

Il ajoute que pour la liste 2 écrevisses :

- il faut noter le retour de l'écrevisse sur un bon nombre de ruisseaux, constaté par Le Chabot sur le nord du département (Volp et affluents, Baup et affluents, Arize amont...)
- le ruisseau de Carol de l'aval de la grotte du Portel à l'embouchure de l'Ariège est par contre à déclasser (pacifastacus omniprésente). La partie amont (du monastère ruiné aux sources) abrite toujours l'écrevisse à pattes blanches.

Compte tenu de ces éléments, **M. Jenn** exprime le vote suivant :

- Arrêté pour la liste 1 : avis favorable sous réserve
- Arrêté pour la liste 2 : avis favorable

## II - Délibéré

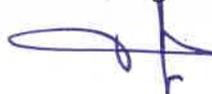
### Synthèse des votes

Les votes ont été ouverts par message du secrétariat le mardi 21 novembre 2022 à 12h jusqu'au mercredi 22 novembre 2022 à 16h.

<u>Collège n°1</u>	M. Alain BUGÉ M. Jean-Yves AVALLET Mme Cécile LIÈGE Mme Marie-Hélène GUILBAUD	Avis favorable Ne vote pas Ne vote pas Avis favorable	Courriel du 16/11/2022 <i>Service rapporteur</i> <i>Service rapporteur</i> Courriel du 22/11/2022
<u>Collège N°2</u>	M. Jean-Christophe CID Mme Joëlle EYCHENNE M. Alain MARFAING M. Norbert MELER	Avis favorable Avis favorable Avis favorable Avis favorable	Courriel du 17/11/2022 Courriel du 17/11/2022 Courriel du 16/11/2022 Courriel du 15/11/2022
<u>Collège n°3</u>	M. Julien PLAZA M. Laurent GARMENDIA M. Jean-Marc GOMEZ M. Vincent LACAZE M. Jean-Pierre JENN M. Éric MARTINEZ	Avis favorable Avis favorable Avis favorable Avis favorable Avis favorable Avis favorable	Courriel du 16/11/2022 Courrier du 16/11/2022 Courriel du 15/11/2022 Courriel du 21/11/2022 Courriel du 22/11/2022 Courriel du 17/11/2022
<u>Collège n°4</u>	Mme Brigitte BACH M. Jean-Pierre ALZIEU	Avis favorable Avis favorable	Courriel du 15/11/2022 Courriel du 15/11/2022

**Un vote favorable est donné à ce projet**

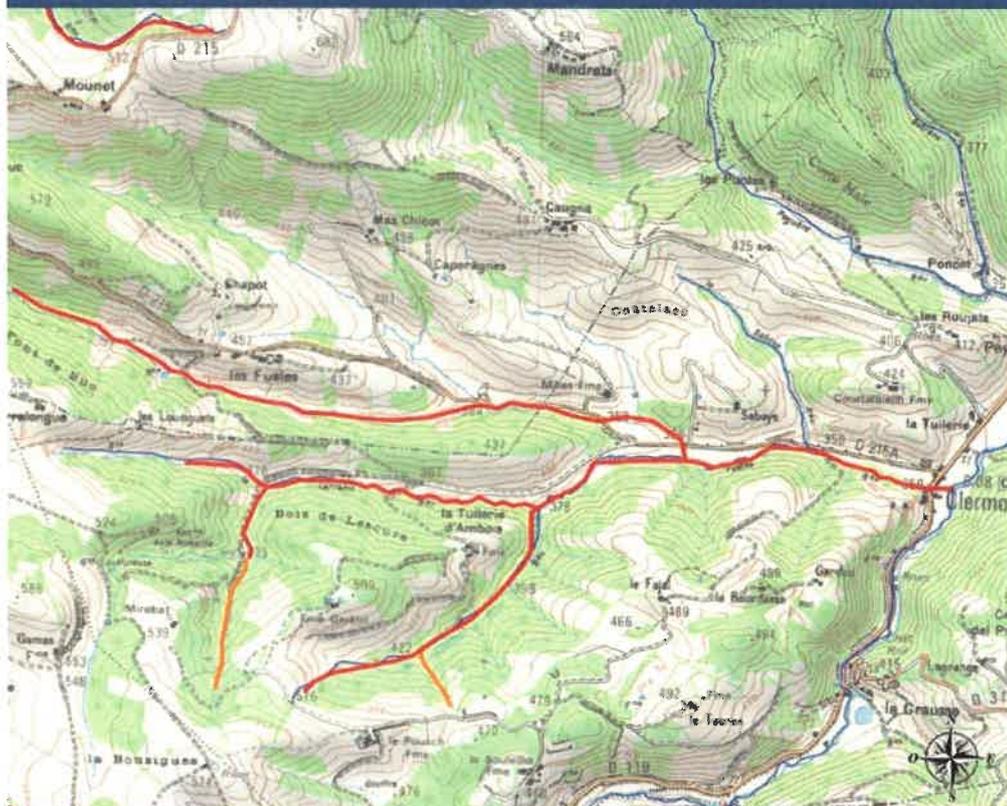
Pour la préfète et par délégation,  
Le Secrétaire général



Dominique FOSSAT

## Annexe 1 - Carte Le ruisseau des Fustes

Liste 2 écrevisses : inventaire des parties de cours d'eau au titre du R.432-1-1 du code de l'environnement  
Préfecture de l'Ariège



### Légende

 Classement en Liste 2e  
 réseau hydrographique

Le ruisseau des Fustes dont  
ses affluents le Gerbot et le  
Larrazic

Echelle : 1:16162



Sources des données : BD TOPO 15.1 / IGN  
© OFB, 2022

